

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- absents : 4
- ayant pris part au vote : 33

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 mars à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 07 mars 2024, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. LAURENT ROUX, MME ISABELLE GODEAS, M. JOEL FEULLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. YANNICK PUGET, MME CHRISTINE CELERIER, MME FLORENCE TOULZE, M. FREDERIC COMBE, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. PHILIPPE GARDE, M. GUY MITTAUX, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Etaients absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIERE (POUVOIR A M. MERLEY), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME CABERO), M. JULIEN CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A MME BEC).

M. LAURENT ROUX EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2024/24

Objet : Vœu en faveur du déplaçonnement du Versement Mobilités

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que L'Union européenne, l'État français ainsi que la société civile, nous appellent à atteindre la neutralité carbone à horizon de 2050.

Nous, élus du Conseil Municipal de L'Union, sommes pleinement engagés dans cet objectif, dans l'ensemble des politiques publiques que nous mettons en œuvre.

Nous sommes, également, pleinement conscients que le développement des transports en commun constitue l'une des principales solutions pour relever le défi de la transition écologique en milieu urbain, donc dans notre agglomération. En effet, selon le Parlement européen, Les voitures personnelles sont l'un des principaux pollueurs puisqu'elles représentent 60,6 % des émissions totales de CO2 dues au transport routier en Europe.

Nous devons d'urgence inciter nos concitoyens à renoncer à l'usage de la voiture pour les déplacements du quotidien et pour cela, il faut qu'il existe une alternative attractive, intermodale, combinant la marche à pied, le vélo et les transports en commun, ligne de bus en site propre, métro et RER cadencés.

La situation exige un « choc d'offre ».

Le conseil municipal de L'Union inscrit son action dans le cadre du développement du « Système express régional métropolitain » (SERM) d'autant plus volontiers qu'il va dans le même sens que les propositions que nous avons faites en juin 2018. Nous nous félicitons de cette décision et souhaitons la mise en place rapide du SERM, accélérant les étapes de sa mise en œuvre.

Ce plan ambitieux nécessite un investissement massif. Une source de financement, importante, de notre réseau de transports, voulue par la Loi, repose sur les entreprises, à

travers le versement mobilités (VM). Or, situation singulière pour une imposition locale, le taux du VM est plafonné par le législateur, et ce plafond n'a pas évolué depuis 2010. Il se situe, sur notre territoire, bien en-deçà de ce qui est pratiqué en Île-de-France (2,95 % et bientôt 3,20 contre 2% ici). Une inégalité de traitement entre la région parisienne et tout le reste de la France, étrangement aggravée par la loi de finances pour 2024 adoptée par le Parlement.

Au nom du principe de libre administration des collectivités et de l'impératif d'accélérer la transition écologique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- De demander aux instances nationales (Etat, parlementaires) de dé plafonner le Versement Mobilités, pour permettre aux entreprises de contribuer elles aussi au saut quantitatif et qualitatif nécessaire pour renforcer l'offre et l'attractivité des transports en commun.
- De demander aux instances nationales (Etat, parlementaires) de mettre en place une structure permettant de coordonner l'action pour le déploiement du SERM, de collecter et de gérer les fonds, associant, sur le modèle du GPSO, tous les acteurs, l'Etat, la Région, le Département, les EPCI (Toulouse métropole, Sicoval...), la SNCF, Tisseo.
- De soutenir la Proposition de loi n°2125* visant à dé plafonner la majoration des taux maxima du versement destiné au financement des services de mobilité Enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 30 janvier 2024.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- De demander aux instances nationales (Etat, parlementaires) de dé plafonner le Versement Mobilités, pour permettre aux entreprises de contribuer elles aussi au saut quantitatif et qualitatif nécessaire pour renforcer l'offre et l'attractivité des transports en commun ;
- De demander aux instances nationales (Etat, parlementaires) de mettre en place une structure permettant de coordonner l'action pour le déploiement du SERM, de collecter et de gérer les fonds, associant, sur le modèle du GPSO, tous les acteurs, l'Etat, la Région, le Département, les EPCI (Toulouse métropole, Sicoval...), la SNCF, Tisseo ;
- De soutenir la Proposition de loi n°2125* visant à dé plafonner la majoration des taux maxima du versement destiné au financement des services de mobilité Enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 30 janvier 2024.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

